A RETOURNER PAR COURRIEL A LA FIN DE L'ENQUÊTE pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

ENQUETE PUBLIQUE (Code de l'environnement)

PROJET : demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

Le Maire de la Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet

certifie que l'avis (1) de Madame la préfète du département d'Ille-et-Vilaine, relatif à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), sur le projet susvisé, a été publié dans la commune, et que notamment, il a été affiché à Saint-Père-Marc-en-Poulet :

au centre technique et urbanisme situé 16 rue Vauban

soit le 6 septembre 2019 au plus tard et pendant toute la durée de l'enquête et jusqu'au 8 octobre 2019 inclus

Fait à Saint-Père-Marc-en-Poulet

le 31 octobre 2019



D www andwar

(1) ne pas omettre de joindre l'exemplaire de l'avis qui a été affiché, portant la mention « vu pour être annexé au certificat de publication » signé du maire.

PM

A RETOURNER PAR COURRIEL A LA FIN DE L'ENQUÊTE pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

ENQUETE PUBLIQUE (Code de l'environnement)

<u>PROJET</u>: demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

Le Maire de la Commune de

ST MÉLOIR DES ONDES

certifie que l'avis (1) de Madame la préfète du département d'Ille-et-Vilaine, relatif à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), sur le projet susvisé, a été publié dans la commune, et que notamment, il a été affiché à (préciser la localisation de l'affichage) :

· à la Mairie, dans le hall

soit le 6 septembre 2019 au plus tard et pendant toute la durée de l'enquête et jusqu'au 8 octobre 2019 inclus

Fait à

ST MÉLOR DES ONDES

le -8 OCT. 2019



Le Maire Riné BERNARD

⁽¹⁾ ne pas omettre de joindre l'exemplaire de l'avis qui a été affiché, portant la mention « vu pour être annexé au certificat de publication » signé du maire.

A RETOURNER PAR COURRIEL A LA FIN DE L'ENQUÊTE pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

ENQUETE PUBLIQUE (Code de l'environnement)

PROJET : demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

Le Maire de la Commune de Soint Jouan des Guerets
certifie que l'avis (1) de Madame la préfète du département d'Ille-et-Vilaine, relatif à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), sur le projet susvisé, a été publié dans la commune, et que notamment, il a été affiché à (préciser la localisation de l'affichage) :

· la mairie

<u>soit le 6 septembre 2019 au plus tard</u> et pendant toute la durée de l'enquête et jusqu'au <u>8 octobre 2019 inclus</u>

Faità S. Jouan des G. le 9 octobre 2019

cachet de la mairié Le Maire

(1) ne pas omettre de joindre l'exemplaire de l'avis qui a été affiché, portant la mention « vu pour être annexé au certificat de publication » signé du maire.

P13

A RETOURNER PAR COURRIEL A LA FIN DE L'ENQUÊTE pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

ENOUETE PUBLIQUE (Code de l'environnement)

PROJET: demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

Le Maire de la Commune de Saint-Nalo

certifie que l'avis (1) de Madame la préfète du département d'Ille-et-Vilaine, relatif à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), sur le projet susvisé, a été publié dans la commune, et que notamment, il a été affiché à (préciser la localisation de l'affichage):

■ Mairie de 3 T Malo intra - munos ■ autenne éliet ci vil de Sant-Servan 1 Para une soit le 6 septembre 2019 au plus tard et pendant toute le durée de l'enquête

et jusqu'au 8 octobre 2019 inclus

Faità Sauth · Nalo

0 8 OCT. 2019



Le Maire Michèle LOMBARDIE Première Adjointe

 ne pas omettre de joindre l'exemplaire de l'avis qui a été affiché, portant la mention « vu pour être annexé au certificat de publication » signé du maire. 0.16

BORDEREAU MOTE

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

- DESTINATAIRES : Antenne Mairie de Saint-Malo
 - Antenne Mairie de Saint-Servan
 - Antenne Mairle de Paramé
 - Antenne Bougainville

OBJET : Enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TRANSMIS POUR AFFICHAGE immédiat et pendant toute la durée de l'enquête, soit Jusqu'au 8 octobre 2019 inclus.

A la fin de la période d'affichage, il sera fait retour du présent bordereau après complètement du cadre ci-dessous :

- · Date début d'affichage :
- 4 SEP 2018 - Date fin d'affichage 0 8 OCT. 2019

- · Nom de l'agent attestant l'accomplissement de la formalité :

Date 0 8 OCT. 2019

POUPINET BULL

P.J.: 1

030919/744 Affaire suivie par : Maryvonne Cayrefourcq SAINT-MALO, le

0 4 SEP 2019

La Directrice des Affaires Générales et Juridiques, Manuela LETONDU

0.15

BORDEREAU / NOTE



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

DESTINATAIRES : - Antenne Mairie de Saint-Malo

- Antenne Mairie de Saint-Servan

- Antenne Mairie de Paramé

- Antenne Bougainville

OBJET : Enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TRANSMIS POUR AFFICHAGE immédiat et pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 8 octobre 2019 inclus.

A la fin de la période d'affichage, il sera fait retour du présent bordereau après complètement du cadre ci-dessous :

• Date début d'affichage: 04/05/2005• Date fin d'affichage 08/40/2015

· Nom de l'agent attestant l'accomplissement

de la formalité: GORON

Date 08/10/1013

Signature:

P.J.: 1

030919/744 Affaire suivie par: Maryvonne Cayrefourco SAINT-MALO, le

0 4 SEP 2019

La Directrice des Affaires Générales et Juridiques, Manuela LETONDU

LORDEREAU / NOTE



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

DESTINATAIRES : - Antenne Mairie de Saint-Malo

- Antenne Mairie de Saint-Servan

- Antenne Mairie de Paramé

- Antenne Bougainville

OBJET : Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

TRANSMIS POUR AFFICHAGE immédiat et pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 8 octobre 2019 inclus.

A la fin de la période d'affichage, il sera fait retour du présent bordereau après complètement du cadre ci-dessous :

· Date début d'affichage :

3/09/2019

· Date fin d'affichage

· Nom de l'agent attestant l'accomplissement de la formalité : MARTIN

Date 08/10/2019

Signature

P.I. : 1

SAINT-MALO, le

020919/743 Affaire suivie par : Maryvonne Cayrefourcq

> La Directrice des Affaires Générales et Juridiques, Manuela LETONDU

> > P.17

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

DESTINATAIRES : - Antenne Mairie de Saint-Malo

- Antenne Mairie de Saint-Servan

- Antenne Mairie de Paramé

- Antenne Bougainville

OBJET : Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

TRANSMIS POUR AFFICHAGE immédiat et pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 8 octobre 2019 inclus.

A la fin de la période d'affichage, il sera fait retour du présent bordereau après complètement du cadre ci-dessous :

· Date début d'affichage : _ 4 SEP. 2019

· Date fin d'affichage § 9 007. 2019

· Nom de l'agent attestant l'accomplissement ESPACE BOUGAINVILLE

de la formalité (? An Collit

ANTENNE A DECEMBERATIVE

Date 0 9 001. 2019

Signature:

P.J.: 1

020919/743 Affaire sulvie par : Maryvonne Cayrefourcq

0 3 SEP. 2019 SAINT-MALO, le

La Directrice des Affaires Générales et Juridiques, Manuela LETONDU

BORDEREAU / NOTE



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

DESTINATAIRES : - Antenne Mairie de Saint-Malo

- Antenne Mairie de Saint-Servan

- Antenne Mairie de Paramé

- Antenne Bougainville

OBJET : Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

TRANSMIS POUR AFFICHAGE immédiat et pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 8 octobre 2019 inclus.

A la fin de la période d'affichage, il sera fait retour du présent bordereau après complètement du cadre ci-dessous :

Date début d'affichage: = 3 SEr. 2019

· Date fin d'affichage - 9 OCT. 2019

• Nom de l'agent attestant l'accomplissement de la formalité : \(\frac{1}{2} \oldo \

Date

= 4 OCT 2818

Signature:

P.J.: 1

020919/743 Affaire suivie par : Maryvonne Cayrefourcq SAINT-MALO, le 03 SEP. 2012

La Directrice des Affaires Générales et Juridiques, Manuela LETONDU

- GUS

OF. 31 Ace 2 2019

dans le règlement de consultation.

ilstratif et technique: x de la Forêt du Theil (SIEFT), ZA La Chauve-12 99 47 39 23, mathilde.bazin@sieft.fr ys de Loire, 1, rue du Général-de-Gaulle, 2 53 90, rennes@safege.fr

ation : le dossier peut être téléchargé gratuiteteforme de dématérialisation mise à disposition ctor-appel-offres.com/ en sélectionnant l'appel

es : 27 septembre 2019 à 12 h 00. jours. août 2019.

DSP

nt-Briac-sur-Mer Pont Laurin

)ÉLÉGATION .IC

16 permet de façon très encadrée, une modifiservice public actuel.

de 400 000 euros de chiffre d'affaires HT soit ntrat, la prolongation peut être effectuée sur la 360 000 euros de chiffre d'affaires HT pour la

idu pour cette période et qui sera inférieur à i prolongation du contrat jusqu'au 30 novem-

iunicipal a décidé le 23 mai 2019, de prolonger camping du Pont Laurin pour une durée de 2020

ernelle enceinte

reçoit les enfants chez elle est une a protection des salariées enceintes. Its de l'enfant gardé est une rupture ent nulle, a dit la Cour de cassation, ants, l'assistante maternelle informe l'ossesse.

assistante maternelle obéit à des nment, elle n'a pas à être motivée. l'envoi d'une lettre recommandée. uges, elle ne peut pas être fondée non-respect de la maternité. 17.886).

otale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) nçon et sa région (61), ABC Quimper - Pays 5).

Avis administratifs

Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial Bureau de l'environnement et de l'utilité publique Déclaration d'intérêt généra autorisation environnement

Préfecture d'ILLE-ETANI AINE

Déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale (loi sur l'eau) pour le programme sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté préfectoral du 27 août 2019, il sera procédé à la demande de Saint-Malo Agglomération, à l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 23 septembre 2019 (8 h 30) au mardi 8 octobre 2019 Inclus (17 h 30), sur le territoire des communes de Cancale, Saint-Coulomb, Saint-Malo, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Sullac et saint-Jouan-des-Guérêts en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval. Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture de l'annexe de la mairie de Saint-Malo (siège de l'enquête), Direction aménagement et urbanisme, 18, chaussée Éric-Tabarly, Fort-du-Naye, 35418 Saint-Malo ce dex, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vitaine : http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ ep-loisurleau

eproisuneau
Un poste informatique est à disposition
dans le hall de la préfecture d'Ille-etVillaine du lundi au vendredi, de 9 h 00 à
16 h 00, pour consultation du dossier.
Des informations concernant le proiet

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de Saint-Malo Agglomération, 6, rue de la Ville-Jegu, BP 11, 35260 Cancale. Tél. 02 23 15 10 85. Mail :

accueil@stmalo-agglomeration.fr
Un registre d'enquête coté et paraphé
par le conmissaire enquêteur sera déposé à l'annexe de la mairie de SaintMalo pendant la durée de l'enquête.
Toute personne pourra y consigner ses
observations et propositions ou les adresser, impérativement avant la clôture de
l'enquête, par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou
les transmettre par voie électronique à
l'adresse suivante:

enquete.ranceaval@gmail.com

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture précédemment indiqué.

M. Benoît Leray, désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants à l'annexe de la mairie de Saint-Malo (Direction aménagement et urbanisme, 18, chaussée Éric-Tabarly, Fort du Naye, 35418 Saint-Malo cedex):

le lundi 23 septembre 2019 de 8 h 30 à
 11 h 30.

- le mercredi 2 octobre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,

 le mardi 8 octobre 2019 de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'ille-et-Vitaine et sur son site internet, ainsi que dans les mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général et une autorisation environnementale formalisées par arrêté préfectoral ou un refus.

> Pour la Préfète et par détégation Le Secrétaire général Pour le Secrétaire général par suppléance La Secrétaire générale adjointe Isaballe KNOWLES.

Vie des sociétés

SCM LECOEUR, LE POLODEC, GAUBERT, GADBY

SCM au capital de 24 000 euros Siège : 11, rue Marie-Alizon 35000 RENNES 792 330 912 RCS Rennes

AVIS DE MODIFICATION

L'AG mixte le 24 juin 2019 a décidé de nommer Floriane Bernon, 22, rue Vasselot, 35000 Rennes et Jérôme Pouliquen, 26, avenue des Monts-d'Arrée, 35700 Rennes, gérants pour une durée illimitée au lieu de Jean-Marie Le Polodec à compter du 28 juin 2019, les statuts ont été modifiés : suppression du nom de Jean-Marie Le Polodec, changement de dénomination sociale par SCM Lecceur, Bernon, Pouliquen, Gaubert, Gadby. Mention RCS Rennes.

AVIS DE CONSTITUTION

SCI MPR

Siège social : 23, rue de Dinan, 35730 Pleurtuit.

Capital: 100 euros.

Objet : achat de bien immobiliers. Gérance : M. Pellé Mikaël, 9, rue Victor-

Pleven, 35730 Pleurtuit.

Durée : 99 ans à compter de l'immatricu-

lation.

35400 Saint-Malo.

Objet social : l'activité de distribution et diffusion, par portage à domicile, de publications quotidiennes et périodiques d'informations politiques et générales payantes, dans le cadre de conventions consenties par les entreprises de presse, organismes de messageries, à une personne physique de leur choix, à titre per-sonnel, précaire et révocable ad nutum ; commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé; transporteur public routier de marchandises ou loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moven exclusivement de véhicules n'excédant pas un poids maximum autorisé de 3,5 tonnes et déménageur; location de véhicules sans conducteur ; toutes prestations de services aux entreprises, particuliers, écoles, universités, et plus particulièrement de coaching, recrutement, formation, management, animation, encadrement d'équipes commerciales, cabinet de recrutement, prestation de services administratifs et financiers.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10 000 euros.

Gérance: M. Aymeric Piot, demeurant 17, rue de la Boulangerie, 22100 Dinan, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo.

> Pour avis La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP à Saint-Malo le 17 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL.

Dénomination sociale : Phoen'Inks

Beauty.

Siège social : 74, boulevard de Rochebonne, 35400 Saint-Malo.

Objet social : tricopigmentation, onglerie, vente, prestation de services et de conseils de beauté, rehaussement de cils, de teinture de cils/sourcils, épilation des sourcils à la pince, maquillage permanent.

Durée de la société : 99 ans. Capital social : 500 euros.

Gérance : Laura Fontaine, 15 B, rue du Poudouvre, 35780 La Richardals. Immatriculation RCS Saint-Malo.

RODRIGUE

SCI au capital de 3 000 euros Siège social : 5, rue Marie-Alizon 35000 RENNES 802 225 433 RCS Rennes

AVIS DE MODIFICATION DE LA GÉRANCE

L'AG mixte le 24 juin 2019 a nommé Floriane Bernon, 22, rue Vasseiot 35000 Rennes et Jérôme Pouliquen, 26, avenue des Lonts-d'Arrée, 35700 Rennes en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Jean-Marie Le Polodec à compter du 28 juin 2019.

L'article nomination des gérants des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Jean-Marie Le Polodec sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Mention RCS Rennes.

carfie conform > / ROPOS

1.20